



Au fil du Ponteillard

Bulletin d'informations municipales de la Commune de MALLEMOISSON

N°71

Octobre-Novembre-Décembre 2016



Agenda

Octobre :

Samedi 15 Octobre :

Soirée Halloween organisée par le Grillon Buissonnier.
(Renseignements au 06.74.36.17.02)

Novembre :

Vendredi 11 Novembre à 11h30 :

Cérémonie du 11 Novembre (L'Armistice) organisée par la Mairie. (Renseignements au 04.92.34.65.03)

Dimanche 13 Novembre :

Canicross organisé par le Club Canin Chaffaudien.
(Renseignements au 06.95.61.19.54)

Vendredi 25 Novembre :

Concert organisé par l'Amicale de la Médiathèque. (Renseignements au 07.60.70.93.94)

Dimanche 27 Novembre :

Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes. (Renseignements au 06.50.53.72.11)

Décembre :

Dimanche 11 Décembre :

Vide jouets organisé par le Conseil Municipal Jeune. (Renseignements au 04.92.34.65.03)

Samedi 17 Décembre :

Retraite aux flambeaux organisée par la Mairie. (Renseignements au 04.92.34.65.03)

Le mot du Maire

Le Plan Local d'Urbanisme annulé

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune, document qui régit l'ensemble des règles de construction sur le territoire, a été annulé le mois dernier par la Cour Administrative d'Appel de Marseille suite à un recours conjoint de deux administrés.

Après un jugement favorable en première instance, les juges d'appel ont exclusivement retenu un motif de pure forme concernant le déroulement de la procédure à savoir l'absence d'un courrier notifiant à la région la mise en révision du document d'urbanisme... en 2003 :

« 5. Considérant qu'en l'espèce, il ne ressort d'aucune pièce du dossier que la délibération du 2 juin 2003 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols sous la forme d'un plan local d'urbanisme aurait été notifiée au président du Conseil régional afin que celui-ci puisse, le cas échéant, demander à être associé à l'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme ; qu'il ne ressort pas davantage des pièces du dossier que le Conseil régional aurait été informé par d'autres voies ou aurait de fait pu participer à la procédure d'élaboration du document d'urbanisme communal ;

6. Considérant que dans ces conditions, compte tenu des compétences de la région et du président du Conseil régional, notamment en matière économique, d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement, le défaut de la notification prévue par l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme a été susceptible d'exercer une influence sur le contenu du plan local d'urbanisme adopté, au regard en l'espèce de sa portée et de ses enjeux et par suite sur le contenu de la délibération prise au terme de la procédure d'élaboration du document d'urbanisme ; ».

Ce document obligatoire qui a mis plus de 9 ans à voir le jour et qui a coûté plus de 30000€ aux contribuables de Mallemoisson, est donc "tombé" sur un seul motif de forme alors que sur le fond (règlements de zones, zonages des différents espaces...), les juges ont rejeté l'ensemble des arguments présentés :

« 7. Considérant que pour l'application de l'article L. 600-4-1 du code de l'urbanisme aucun autre moyen n'est de nature, en l'état de l'instruction, à conduire à l'annulation de la délibération contestée ».

Ce PLU avait été adopté en 2013, il permettait de faciliter et de clarifier les règles de construction notamment en supprimant les zones de superficie minimale et le COS (coefficient d'occupation des sols). Ainsi, beaucoup de demandes de permis de construire ont pu aboutir.

Alors outre la déception de devoir recommencer toute cette procédure car nous avons l'obligation légale de disposer d'un PLU sur la commune et dépenser des dizaines de milliers d'euros pour refaire le même document avec des études coûteuses supplémentaires pour être en conformité avec les plus récentes lois, une seule question : Pourquoi ?

Que l'on saisisse le tribunal lorsque l'on subit un préjudice et que l'on demande réparation c'est une chose. Que l'on saisisse les juridictions administratives systématiquement pour faire annuler les décisions d'une collectivité, sans but légitime, au détriment de l'ensemble des administrés, est en revanche scandaleux.

Il est permis de se demander à quel jeu jouent certains conseillers municipaux.

D'autant que le jugement entraîne le paiement d'une somme toute relative de 2000€ et surtout permet de régulariser certains dossiers d'urbanisme litigieux....

Représenter les administrés consiste-t-il à les obliger à payer des condamnations et à contraindre la commune à refaire des documents coûteux ? au nom de quels intérêts ?

Une chose est certaine, l'intérêt général n'y trouve guère son compte.

Concrètement, l'année prochaine, étant donné que nous sommes contraints de relancer la procédure d'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme de plusieurs dizaines de milliers d'euros, 2 options sont possibles pour faire face à ces dépenses substantielles imprévues : soit augmenter les impôts locaux, soit abandonner les projets d'investissements de la commune pourtant indispensables comme la réfection du chauffage et de l'isolation de l'école, la rénovation du plateau sportif.... tout ce qui aurait pu être programmé pour l'exercice 2017...

Car une fois que l'on a détruit et anéanti, il faut s'attacher à reconstruire encore et toujours pour le plus grand nombre pour dépenser à bon escient l'argent du contribuable.

Une seule question demeure : à qui profite la situation ?

Certainement pas au plus grand nombre, une fois de plus !

Le Maire, Emmanuelle Martin

Nouveautés

Résumé du programme des activités :

Le nouveau programme des activités de l'OISDB vous est parvenu dans vos boîtes aux lettres. Pour plus de renseignements contactez l'OISDB au 04.92.34.84.40

PRE-CLUB (à partir de 6 ans)

Un sport différent chaque semaine !!
Basket, Badminton, VTT, Beach-Volley, Athlétisme, Escalade, Golf, Frisbee, Orientation, Baseball...
Mercredi à 16h au stade de Thoard
Tarif saison : 15 €

GYM D'ENTRETIEN (à partir de 14 ans)

Lundi à 18h45 à Mallemoisson
Lundi à 18h15 à Thoard
Jeudi à 18h30 au Chaffaut
Vendredi à 18h30 Mirabeau
Tarifs : 4 cours = 100 € / 50 € (- 18 ans)
1 cours = 75 €
(- 10 € pour chaque réinscription)

ZUMBA (ados/adultes)

Mardi à 18h15 à Mallemoisson
Tarifs : 100 € adultes / 75€ - de 18 ans
(- 10 € pour chaque réinscription)

Atelier "l'Art à JJ" (enfants/Adultes)

Peinture, dessin, sculpture, modelage...
Mercredi à partir de 14h et Vendredi dès 17h
Le Chaffaut. Tarif : 40 € / 75 € / 140 €

SOPHROLOGIE

(à partir de 16 ans)

Mercredi à 18h30 à Mallemoisson
Tarif : 150 €

ROCK, SALSA, TANGO ARGENTIN (adultes)

Mardi à Mallemoisson
19h15 Rock + Danse de société
20h15 Salsa
21h15 Tango Argentin
Tarif : 180 € / 150 € adhérents

Panneaux d'affichage

La commune a mis en place des nouveaux panneaux d'affichage.

Actuellement, deux sont déjà placés. L'un dans l'avenue du 14 Juillet près du cimetière et l'autre se situe chemin Augustin Moynier.

Le dernier sera prochainement positionné, après autorisation, dans la rue Louis Liautaud, devant la boulangerie, "Aux trois petits pains."



Vous trouverez dans ces panneaux d'affichage extérieur les informations communales telles que :

- Les travaux
- Les coupures d'eau
- Les dates de réunion

Nous vous invitons donc à prendre connaissance régulièrement des informations qui seront affichées dans ces différents panneaux.

Le Conseil Municipal Jeune en action

Concours des maisons illuminées :

Le Conseil Municipal Jeune a décidé de reconduire le concours des maisons illuminées pour la deuxième année consécutive. Ce concours est ouvert à tous les habitants de Mallemoisson. Le règlement du concours sera affiché en mairie au mois de novembre. Les habitants qui souhaitent y participer pourront retirer un coupon d'inscription en mairie.



Vide jouets :

Lors du Conseil Municipal Jeune du premier octobre, il a été décidé d'organiser un "vide jouets" ouverts aux enfants de la commune. Il se déroulera le 11 décembre prochain dans la salle des cèdres.

Des coupons d'inscriptions seront distribués aux enfants de l'école. Les autres enfants de la commune qui souhaitent y participer pourront retirer un coupon directement en mairie.

Compte tenu de l'espace disponible, seules 30 places pourront être allouées. (Les 30 premières inscriptions seront donc prises en considération).

Le Conseil Jeune souhaite que cette journée soit l'occasion pour les enfants de la commune de se retrouver, d'échanger et de passer une journée agréable.

"Mais.....Que fait la commune ?"

Salle des fêtes :

En ce mois de septembre, la salle des fêtes de la commune a eu droit à un rafraîchissement. La porte changée, les peintures ont été refaites et les sanitaires ont été agencés afin de pouvoir accueillir convenablement les personnes à mobilité réduite.



Chemin des Duyes :

Le chemin communal qui rejoint les Duyes en prolongement du chemin Augustin Moynier a été débroussaillé et retracé.



Un grand merci à l'équipe technique pour son investissement constant sur tous ces travaux d'intérieur et d'extérieur !

Nouvelles portes d'entrée :

Dans la continuité des travaux de la place de la mairie et soucieux de permettre à l'ensemble des personnes à mobilité réduite d'accéder à l'ensemble des bâtiments publics, la mairie de Mallemoisson en a profité pour rénover l'entrée de la mairie et celle de la salle des Cèdres. Ainsi, en complément des travaux de la place, les accès aux espaces publics sont facilités et sécurisés.



Fontaine au vieux village :

Les agents du service technique de la mairie reprennent l'étanchéité de la Fontaine au vieux village qui se situe rue second. Une belle réalisation !



Factures d'eau :

Cette année la commune a obtenu 99,99 % des relevés des compteurs. Merci à tous les citoyens pour leur bonne volonté. De ce fait, vous recevrez bientôt vos factures d'eau dans vos boîtes aux lettres.

Inscription sur les listes électorales :

Vous venez d'arriver sur notre commune ? Pensez à venir vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016 pendant les horaires d'ouvertures de la mairie. Vous pouvez aussi contacter les services de la mairie par téléphone afin d'obtenir des renseignements en amont.

Continuité dans le service :

Ces trois derniers mois, la commune de Mallemoisson a fait face à des perturbations multiples sur le réseau de l'eau : canalisations endommagées, fuites d'eau, pompe de la station de pompage obsolète, rénovation et maintien en bon état de la station de pompage d'eau potable. Ces imprévus ont été gérés et réparés immédiatement par nos agents et de manière efficace de façon à ne pas perturber votre alimentation en eau potable.

Effort quotidien :

Pour progresser dans son souci de réduction des dépenses dans le but de faire des économies, la mairie de Mallemoisson procède à la dématérialisation de la comptabilité. Ce procédé permet de réduire les dépenses et la consommation de papier, d'enveloppes et de timbres postaux et ainsi de réduire notre empreinte écologique. Une démarche volontaire et responsable de nos services administratifs !

Numérisation des actes d'état civil :

Soucieuse de conserver la "mémoire" de la commune de Mallemoisson, la mairie a opté pour un programme de sauvegarde numérique de ses actes d'Etat-Civil. Ainsi, cette sauvegarde permettra de conserver dans de bonnes conditions les actes d'Etat-Civil et limitera la dégradation des ouvrages inévitable lors des consultations des registres anciens et fragiles. Ainsi, tous les actes ont été numérisés depuis 1900.

Nuisances:

Afin de préserver la tranquillité de tous et de respecter la sécurité de chacun, nous vous rappelons de bien veiller à ne pas laisser divaguer les chiens sur la voie publique... Un arrêté municipal régit la divagation des chiens errants.

Focus: C'est parti pour la vie :



Le Samedi 27 Août 2016 à 15 heures ont comparu publiquement Anthony RICHAUD 29 ans et Elodie MOLINA 24 ans afin de sceller leur union. Ces enfants de Mallemoisson se sont dit "oui" devant le maire Emmanuelle MARTIN. Emus c'est avec joie que ces deux jeunes mariés ont souhaité vous faire part de leur bonheur.

Remerciements:

Il est des personnes remarquables qui apportent beaucoup et discrètement à la commune... nous souhaiterions remercier chaleureusement, associé à l'ensemble de l'équipe du Grillon Buissonnier, Madame Yolande PONS pour sa générosité sans cesse renouvelée au profit des enfants de l'école. Un grand MERCI !

Informations Pratiques :

MAIRIE :

Horaires de la mairie :

Lundi : 13h30 à 17h00
Mardi : 13h30 à 17h00
Mercredi : 8h30 à 12h00
Jeudi : 8h30 à 12h00
Vendredi : 8h30 à 12h00
Samedi : 8h30 à 12h00

Téléphone : 04.92.34.65.03

Site internet de la mairie : www.mairie-mallemoisson.fr

NUMERO D'URGENCE DE LA MAIRIE (en dehors des jours et heures de la mairie et uniquement en cas de véritable urgence) **07.85.59.64.73**

MEDIATHEQUE :

Horaire de la médiathèque Michel Martin :

Mardi : 13h00 à 17h00
Mercredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h30
Jeudi : 9h00 à 12h00 de 13h30 à 15h30 et de 17h30 à 18h30
Vendredi : 13h30 à 15h30 et de 17h30 à 18h30

DECHETTERIE :

Horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale :

Du Lundi au vendredi de 14h à 17h
Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Fermée le dimanche et les jours fériés.

Vandalisme :

Dépôt sauvage de déchets verts :

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de déverser des déchets verts dans des lieux inappropriés, et tout particulièrement dans le Ravin des Cathelières près de l'ilot de tri sélectif ainsi qu'au dessus du lavoir au bout de la rue Louis Liautaud.

Pour information un Arrêté Municipal n° 02/2013

interdisant les décharges sauvages est disponible en mairie.

Toute infraction à cet arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la législation et à la présente réglementation.

D'autant plus scandaleux qu'il existe un service communal gratuit de ramassage des déchets verts...



Dégradation de biens :

Depuis quelque temps, la commune a le désagrément de constater des dégradations sur des biens publics.

La liste s'allonge :

- Chemin Augustin Moynier, un banc a été sectionné de part et d'autre, ne tenant plus sur ses pieds, la commune l'a retiré.
- Le local de la station d'épuration vandalisé, vitre fêlée, porte cassée.
- Le véhicule du service technique a subi des détériorations volontaires alors qu'il était stationné au vieux village.

Mais encore plus inquiétant, une série de dégradations très importantes sur les biens de nos concitoyens :

- un certain nombre de véhicules privés ont fait l'objet d'acharnement gratuit, les propriétaires ont constaté dès l'aube des rayures sur la calandre, les pare-brise ainsi que des lunettes arrière brisés. Plusieurs plaintes ont été déposées, une enquête est en cours...

Pour information : " la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger. Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les votes publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger."

Rappel Ecouage :

Du 15 septembre au 15 octobre, l'emploi du feu y est donc interdit sauf dérogation pour les végétaux coupés.

Du 16 octobre au 31 décembre l'emploi du feu est autorisé.

Communes à aléa feu de forêt faible	Végétaux coupés feu de camps	AUTORISÉ	AUTORISÉ	INTERDIT Sauf dérogation au préfet	AUTORISÉ
	Végétaux sur pied	AUTORISÉ	Déclaration préalable	Déclaration préalable	AUTORISÉ
Communes à aléa feu de forêt forte	Végétaux coupés feu de camps	AUTORISÉ	15/03-15/06	16/06-14/09	15/09-15/10
Végétaux sur pied	Végétaux sur pied	AUTORISÉ	Déclaration préalable	INTERDIT Sauf dérogation au préfet	Déclaration préalable

*devant la déchetterie de Mairie

La mairie est sur Facebook :

facebook

Depuis 2016, la mairie de Mallemoisson a ouvert une page Facebook afin que tous les administrés puissent suivre les informations liées à la vie communale. N'hésitez plus, rejoignez nous en recherchant la page au nom de : MAIRIE DE MALLEMOISSON

Fermeture exceptionnelle de la mairie :

- Lundi 31 Octobre
- Lundi 7 Novembre
- Lundi 5 Décembre

Au fil du Ponteillard n°71

Editeur : Mairie de MALLEMOISSON - Hôtel de ville 04510

Directeur de publication : Emmanuelle MARTIN, Maire

Comité de rédaction : Naïs GALLY, Responsable de gestion

Maquette et impression : Mairie de MALLEMOISSON

Images : Réutilisation autorisée sans but commercial (BDD Google image)

Autres images : Source Mairie, La Provence

SERVICES :

Déchets verts :

Le ramassage des déchets verts est réalisé par les employés communaux tous les premiers lundis du mois.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie et déposer leurs déchets verts dans des sacs poubelles devant leurs habitations.

Pour rappel, lors de gros volume de déchets verts, la commune met à disposition une benne au tarif de 20 euros.

Permanence de l'Assistante Sociale :

Madame PAYAN effectue sa permanence de 9h00 à 12h00 tous les 3ièmes vendredis du mois. Pour toute demande de rendez-vous, merci de la contacter au 04.92.30.09.20.